

Clôture succession avec virement du solde, par le notaire, sur le compte d'un indivisaire

Par **Dabou**, le **02/10/2021** à **10:54**

Bonjour Monsieur

Nous avons eu de sérieux problèmes de communication avec le notaire chargé de la succession de notre mère. Le notaire nous a adressé un relevé de compte de la succession le 20 juillet 2021 mais n'a pas voulu se charger de la simple répartition du solde. Il nous a demandé de lui fournir un RIB de l'un des indivisaires et notre accord pour effectuer le virement. Suite à ce virement effectué sur mon compte par le notaire, ce dernier doit il nous adresser un document officiel ? Quel serait ce document ? Le fisc doit il recevoir de la part du notaire ou de la succession un avis de clôture ?

Je vous remercie de votre réponse.